REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-355 DU 10 JUIN 2005 bis

Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de la Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 09 Juin 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;

VU le Décret n° 2005 – 052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Jeudi 09 Juin 2005, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, assurera l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence .

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juin 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.